



# **STATISTIQUES ET RUPTURES FAMILIALES**

**Ministère de la Justice – SG - SDSE**



# Le droit de la famille

## Divorce, post-divorce et enfants de parents non mariés

Un domaine d'intérêt couvert  
par deux grandes sources de données

- un fichier de gestion : le Répertoire Général Civil (RGC) : données annuelles depuis 1980
- des enquêtes ponctuelles complémentaires
  - enquête "Décisions sur la résidence des enfants mineurs" : 1996 - 2003 - 2012
  - enquête auprès des parents divorcés avec enfant mineur : 2 vagues d'interrogations 2012 et 2014 (à venir)
  - enquête sur les déterminants de la prestation compensatoire



# LE REPERTOIRE GENERAL CIVIL

- Un système exhaustif recensant, entre autres, toutes les demandes en divorce, les contentieux post-divorce et ceux concernant l'exercice de l'autorité parentale pour les parents non mariés ;
- Pas de suivi longitudinal des affaires mais analyse possible en évolution (Infostat 117) + chiffrage des contentieux par nature d'affaire
- En 2013
  - 125 000 divorces prononcés dont 53% avec enfants mineurs : nombre en baisse depuis 2010
  - 50 000 contentieux post-divorce concernant les enfants : 43% résidence, 43% pension alimentaire, 14% droit de visite et hébergement - en baisse depuis 2010
  - 97 000 contentieux concernant les enfants nés hors mariage - progression jusqu'en 2010



# Enquête Décisions sur la résidence des enfants mineurs

- Collecte des décisions des juges aux affaires familiales (JAF) relatives à la résidence des enfants mineurs entre le 1<sup>er</sup> et 15 juin 2012
- 5 500 décisions au fond collectées : 3 700 provenant des divorces, 1 500 pour enfants de parents non mariés, 300 post-divorce
- Données principales collectées
  - profession, revenus des parents
  - demande de chaque parent et décision du JAF en matière de résidence, droit de visite et pension alimentaire



# Enquête Décisions sur la résidence des enfants mineurs

- 84% des parents sont d'accord sur la résidence,  
63% sur la CEEE - CEEE fixée pour 68 % des cas ;  
170€ en moyenne, 181€ si accord, 153€ si désaccord
- Pas de demande exprimée par un des parents : 9% sur la  
résidence et 1,5% sur la CEEE
- Résidence chez la mère : 74% - CEEE fixée : 82% des cas ;  
172 € à la charge du père
- Résidence alternée : 17% - CEEE fixée : 23% des cas ;  
170€ à la charge du père
- Résidence chez le père : 6% - CEEE fixée : 36% des cas ;  
118€ à la charge de la mère



# Enquête auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 – 1<sup>ère</sup> vague

## • Echantillon

- 3 500 personnes interrogées par téléphone dont 1 000 couples reconstitués
- tirées parmi l'ensemble des jugements de divorce avec enfants mineurs de juin 2012
  - *appariement avec fichier de l'enquête sur Décisions sur la résidence des enfants mineurs*

## • Principales problématiques

- contexte de la séparation et du choix de la résidence des enfants
  - *accord / désaccord des parents*
- mise en pratique de la décision : écart avec la décision officielle
- compréhension de la procédure et rôle de l'avocat : → *réalité / perception*

## • Analyse des différences de perception

- *hommes / femmes, époux / épouse (couple), contentieux / gracieux*



# Enquête auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 – 2<sup>ème</sup> vague

- **Echantillon**

objectif : réinterroger les 3 500 personnes déjà interrogées en 2012, 2 ans après

➔ *appariement des réponses 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> enquêtes et enquête Décisions*

- **Suivi longitudinal sur différents aspects**

- mise en œuvre de la décision de justice, sinon pour quelles raisons :
  - mauvaise volonté d'une des parties
  - difficultés au quotidien
  - évolution du contexte familial ou professionnel
- évolution de la position des parents sur le type de résidence souhaité et/ou la CEEE, en accord ou désaccord avec l'ex-conjoint
- retour devant la justice (contentieux ou non, à propos des enfants ou autre)
- regard sur la procédure de divorce par consentement mutuel



# Enquête auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 – 1<sup>ère</sup> vague

## Contexte du divorce

**Juridiquement** : information de l'enquête Décision

- divorce par consentement mutuel → accord sur tous les aspects du divorce
- divorce contentieux → désaccord sur le principe du divorce et/ou ses conséquences

**Perception** : dans l'enquête, 2 questions

- Quel type de divorce avez-vous obtenu ?
  - Votre séparation s'est faite d'un commun accord, avec quelques points de désaccord ou en désaccord total ?
- **Une perception du désaccord différente de la réalité juridique**
    - consentement mutuel : 29 % de personnes répondent avoir divorcé avec au moins quelques points de désaccord
    - divorce contentieux : 34 % de personnes répondent avoir divorcé d'un commun accord





# Enquête auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 – 1<sup>ère</sup> vague

- **Les femmes se sentent plus en désaccord que les hommes**
  - Pour **29 % des femmes et 20 % des hommes**, la séparation s'est faite en total désaccord
  - Pour **47 % des femmes et 58 % des hommes**, la séparation s'est faite d'un commun accord
- **Principal point de désaccord : le principe de la séparation**

Part de personnes ayant les points de désaccord suivants (en %)			
...le principe même de			



# Enquête auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 – 1<sup>ère</sup> vague

## Résidence des enfants

- **principe ≠ demande**
  - **62 % des femmes et 83 % des hommes** estiment, par principe, que l'enfant doit résider autant chez le père que chez la mère  
mais
    - seulement **22 % des femmes et 29 % des hommes** souhaitent une résidence alternée
- **25 % des décisions de jugement aménagées par les parents**
  - **19 %** des résidences alternées (RA) et **27 %** des résidences uniques (RU)
  - en **concertation** avec l'ex-conjoint pour :  
**80 %** des aménagements de RA / **60 %** des aménagements de RU
- **Plus de 8 parents divorcés sur 10 satisfaits de la décision**

Cependant seulement une minorité n'envisage pas du tout de modifier le mode de résidence : 1 sur 2 en cas de RA, 1/3 en cas de RU



# Enquête sur les déterminants de la prestation compensatoire

- Collecte des jugements de divorce prononcés par les JAF le 16 septembre et le 25 octobre 2013
- Constitution de 2 échantillons : avec et sans prestations compensatoires (3 500 et 2 500 jugements)
- Pour tous, données professionnelles et économiques des époux, demandes et décision sur la garde des enfants et la CEEE
- Information très détaillée sur les prestations compensatoires
  - Travaux réalisés en relation avec universitaires sous contrat avec l'agence nationale de la recherche
    - Saisie en cours



# STATISTIQUES ET RUPTURES FAMILIALES

Merci de votre attention

Clotilde LIXI - Ministère de la Justice – SDSE  
[Clotilde.lixi@justice.gouv.fr](mailto:Clotilde.lixi@justice.gouv.fr)